

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| <b>Herausgeber:</b> | Alliance nationale de sociétés féminines suisses   |
| <b>Band:</b>        | 7 (1919)   |
| <b>Heft:</b>        | 75   |
| <b>Artikel:</b>     | Aux femmes de Genève   |
| <b>Autor:</b>       | Artehol, d'  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-254878">https://doi.org/10.5169/seals-254878</a>                          |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Aux Femmes de Genève

Bruxelles, le 6 décembre 1918.

Mesdames,

La Reine a été profondément touchée de la délicate pensée que vous avez eue de Lui adresser un si chaleureux télégramme à l'occasion de Sa rentrée à Bruxelles.

Je suis chargé d'avoir l'honneur de vous exprimer les sincères remerciements de Sa Majesté pour les sentiments de sympathie que vous avez voués aux femmes belges et que traduit votre gracieux message.

Veuillez agréer, Mesdames, mes hommages respectueux.

Le Chef du Cabinet du Roi : Comte d'Artehol.

## De-ci, De-là...

Nous avons le regret d'apprendre le décès de Mlle Anna Heer, docteur en médecine et directrice de l'Hôpital de femmes et de l'Ecole de gardes-malades de Zurich. Elle était née en 1863 à Olten, et passa dans sa pittoresque petite ville au pied du Jura une enfance paisible et saine. Ce ne fut qu'à Zurich, où elle vint à l'âge de 16 ans pour faire des études de dessin, qu'elle s'éveilla à sa vocation et que, dans la maison d'un homme de grande valeur, M. K. Grob, elle comprit la nécessité d'une haute culture scientifique et d'une activité bienfaisante. Elle se prépara à Zurich même à une maturité, fit toutes ses études de médecine dans cette ville, puis, voulant se spécialiser dans les maladies des femmes, travailla dans ce but en France, en Allemagne et en Angleterre. Très vite elle eut une clientèle considérable, qu'elle ne guérit pas uniquement physiquement : sa forte personnalité, son caractère énergique relevèrent, encouragèrent bien des âmes débiles parmi ses patientes.

C'est au cours de cette admirable carrière médicale qui aurait suffi à remplir une vie, qu'elle se rendit compte de la nécessité urgente, d'une part de former un plus grand nombre de gardes-malades éprouvées, d'autre part d'instituer un hôpital pour les femmes où pourraient être longtemps suivis et soignés les cas spéciaux. Aussi avec quelle joie, on le devine, elle salua le projet dont vint l'entretenir en 1894 Mme Villiger-Keller, la présidente de la Société d'Utilité publique, de créer à la fois une école de gardes-malades et un hôpital de femmes ! Elle s'attela à cette tâche nouvelle avec une ardeur magnifique, gagnant des sympathies et des ressources à cette œuvre dont elle allait infatigablement assumer la direction. Cela sans abandonner sa clientèle : aussi lui fallut-il sa santé de fer pour résister vingt ans durant à ce surmenage !

Elle vient de s'éteindre, emportée par une maladie contractée dans l'exercice de sa profession. « Morte au champ d'honneur » peut-on dire aussi de la sorte de cette femme, au caractère fort, au cœur chaud, qui, non contente d'accomplir une œuvre admirable, fut pour toutes les nouvelles venues dans sa carrière une amie et un appui.

\* \* \*

Le Secrétariat genevois des Intérêts féminins (22, rue Etienne-Dumont) nous communique sur son activité les renseignements suivants, que nous insérons bien volontiers :

Le Secrétariat genevois des Intérêts féminins est un essai de centralisation des divers renseignements concernant la situation de la femme. Crée au printemps 1917, il possède actuellement un commencement de documentation sur les sociétés et les institutions féminines et sociales de Genève (sociétés de bienfaisance, de protection de l'enfance, de relèvement moral, asiles, hôpitaux, écoles, etc.), et sur la littérature féministe et sociale (bibliothèque d'environ 250 volumes et brochures, collection des principaux journaux d'intérêt féminin).

Ouvert au public les lundis et vendredis, de 4 h. à 6 h. 1/2, il a reçu jusqu'à présent plus de 160 demandes de renseignements, dont voici quelques exemples :

Une femme cherchant du travail aimerait avoir quelques adresses de bureaux de placement; une jeune fille désirant apprendre le métier de repasseuse vient consulter le programme des cours à suivre; une dame s'intéressant à l'apprentissage d'une jeune fille, s'informe s'il existe des sociétés qui pourraient lui venir en aide; une personne

voulant faire entrer une pauvre femme dans un hôpital, vient s'enquérir des conditions d'admission; une dame désirant aller à Paris voudrait connaître des adresses de homes et de foyers féminins.

De la Suisse alémanique on nous écrit pour avoir des adresses de sociétés professionnelles, d'écoles ménagères, etc. Une jeune confédérée nous demande des adresses d'institutions en Suisse romande où elle pourrait apprendre à soigner de petits enfants.

De l'étranger on s'adresse à nous pour savoir quelles associations féminines existent en Suisse, etc...

Plusieurs personnes devant faire des travaux, les unes sur le suffrage féminin, d'autres sur les conditions de vie de l'ouvrière, etc., viennent se documenter en consultant ou empruntant les ressources de la bibliothèque

Nous croyons savoir que le Secrétariat féminin, en centralisant les efforts faits autour de nous pour améliorer la situation matérielle et morale de la femme, réalise une œuvre utile. Il permet d'éviter les doubles emplois en indiquant ce qui existe déjà; il facilite le travail en procurant un renseignement que l'on ne sait où chercher.

D'autres villes, en Suisse alémanique et à l'étranger, possèdent des secrétariats analogues, avec lesquels celui de Genève est en rapport; ce dernier étant le premier de ce genre en Suisse romande, il ambitionne de se documenter aussi sur les cantons romands.

Dans un avenir, peut-être immédiat, ces petits centres de documentation seront de précieux auxiliaires pour aider aux réformes sociales auxquelles la femme ne peut pas rester indifférente.

Souhaitons que les habitants de notre ville et les sociétés comprennent l'utilité d'un nouveau rouage d'activité sociale, qui ne fait aucune concurrence, mais s'intéresse à chaque institution, société et œuvre qui a pour but l'amélioration de la condition de la femme.

La Secrétaire : VALÉRIE DE MORSIER.

## Les Femmes et la Chose publique

### Chronique parlementaire fédérale

Un vent de liberté souffle sur le monde. La Suisse, îlot préservé dans l'Océan déchaîné, en est aussi touchée et ne saurait continuer à s'isoler. Il faut qu'elle prenne sa part de l'œuvre de reconstruction, d'assainissement, de régénération, que dis-je, il faut qu'elle se reconstruise et se régénère elle-même, car elle en a besoin tout autant que les autres nations. Le fait d'avoir été épargnés par la tourmente ne doit pas nous donner l'attitude des Pharisiens. Nous avons moins souffert, voilà tout, aussi l'humilité nous sied, et une grande activité. Une activité dans une direction nouvelle, bien entendu, et, à ce propos, je note un geste, secondaire il est vrai, du Conseil national, mais bien significatif : il a voté un crédit de 310.000 francs pour la construction d'un arsenal à Bulach. Un arsenal, alors que dans le monde entier, les peuples réclament le désarmement ! Que n'accorde-t-il un crédit pour un musée d'antiquité, où l'on relèguera les vestiges d'une époque barbare qui déshonorent l'heure actuelle. Mais il est dit que notre ancienne démocratie — peut-être simplement trop ancienne pour tenir le pas — marchera aujourd'hui constamment à la queue des nations, alors que sa situation privilégiée lui imposait le devoir d'être à l'avant-garde.

Ce n'est certes pas du train dont s'achemine le travail parlementaire que les réformes urgentes dans tous les domaines peuvent s'accomplir. Il semble que la majorité de nos hommes politiques n'aient pas encore compris la grande leçon de la guerre. Ils abordent trop souvent les problèmes par les petits côtés, sans en voir les grandes lignes, s'attardant aux détails, aux questions de forme. Un temps précieux est ainsi perdu et cela rend extrêmement difficile la tâche du chroniqueur, qui se perd dans le dédale de tous les sujets qui sont mis sur le tapis, les uns effleurés seulement — comme le fut celui si important du suffrage féminin — et dont pas un n'a subi un travail suffisamment approfondi pour qu'une solution s'en dégage, pour que la com-